



ÉDITO

« La participation des citoyennes et des citoyens aux décisions publiques n'est pas une option mais une solution »

Toutes les métropoles ont vocation à mettre en œuvre de grandes transitions, écologiques, climatiques, sociales, technologiques ou numériques. Mais les changements qui doivent s'opérer ne peuvent l'être sans l'ensemble des parties prenantes, parmi lesquelles les citoyens et acteurs locaux, femmes et hommes engagés pour relever les grands défis du XXI^e siècle et proposer des initiatives et solutions adaptées à notre territoire.

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole prend ses responsabilités pour favoriser le dialogue citoyen, principe indispensable pour conduire efficacement l'action publique à toutes les échelles. Et avec l'adoption au conseil métropolitain du 8 octobre 2021 de notre pacte de citoyenneté métropolitaine, un nouveau cap qui a été franchi. Ce document a été élaboré par un groupe de travail d'élus métropolitains (maires, vice-présidents...) de toutes sensibilités politiques.

Avec ce pacte, ils ont travaillé collectivement pour renforcer durablement les relations entre la collectivité et les habitants, que ce soit pour les politiques publiques métropolitaines, les grands projets ou pour les actions du quotidien dans chacune des communes.

Au cours de séances de travail denses et riches, ils ont dressé le bilan de ce que Nantes Métropole a déjà réalisé en matière de dialogue citoyen et d'évaluation des politiques publiques, auditionné des experts nationaux et locaux, et débattu de nos approches et expériences en matière de démocratie participative.

Si dans chacune des communes, les pratiques sont diverses, nous avons en commun le respect des expressions plurielles et le souci de toujours mieux prendre en compte le vécu des personnes les plus éloignées du débat public. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, par exemple, à expérimenter des modes de faire innovants comme le droit d'interpellation citoyenne, accessible à toutes et tous, qui permettra de mettre à l'agenda des sujets directement promus par les citoyens, en lien avec le Conseil de développement qui entre d'ailleurs dans un nouveau cycle de travail.

Cette charte que vous tenez entre les mains, c'est le mode d'emploi concret de notre pacte de citoyenneté métropolitaine. Elle a été élaborée en lien avec un groupe de citoyens qui ont notamment réalisé une recherche approfondie afin de garantir l'accessibilité aux contenus au plus grand nombre. Elle est remise à toutes celles et tous ceux qui participent à l'une de nos nombreuses démarches dialoguées. Nous vous invitons à la découvrir à votre tour.

À travers cette charte, nous réaffirmons que la participation des citoyennes et des citoyens aux décisions de notre collectivité n'est pas une option mais une solution. Oui, nous voulons croire que la participation est un pilier de la vitalité démocratique de notre grand territoire et que nous avons besoin de vous pour inventer l'avenir !

Johanna Rolland,
Présidente de Nantes Métropole

Et Christelle Suvatto-Cabes,
Vice-présidente au dialogue citoyen
et à la citoyenneté métropolitaine

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE MÉTROPOLITAINE

À QUI S'ADRESSE L'OFFRE DE DIALOGUE CITOYEN ?

Les démarches participatives s'adressent à tous les citoyens, à toute personne intéressée par le débat public métropolitain, quels que soient sa nationalité, son âge, qu'elle dispose du droit de vote ou pas. Le point de vue des enfants et des adolescents compte tout autant que celui des adultes.

La citoyenneté de résidence c'est-à-dire habiter la Métropole est essentiel, sans être exclusive. L'inclusion et l'accessibilité sont deux principes majeurs pour favoriser la participation de tous et toutes, y compris des citoyens les plus vulnérables ou éloignés de l'action publique.

656 275 citoyens et citoyennes habitant l'une des 24 communes de la Métropole¹ (source : Insee, 2018)

¹ Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couéron, Indre, La Chapelle-sur-Edre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-des-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire, Vertou.

DE QUOI DÉBAT-ON ?

Les sujets de débat concernent principalement les politiques publiques et les projets portés par Nantes Métropole. Quand ils dépassent le périmètre de son champ de compétences, la Métropole utilise tous les leviers à sa disposition pour interpellier l'autorité compétente. Ils peuvent aussi explorer des nouveaux sujets d'avenir dans une approche plus prospective.

Les démarches de participation impliquant les décisions des communes restent de la responsabilité des maires. Mettre en débat contribue à construire avec les citoyens et citoyennes une vision de l'intérêt général, dans une perspective de justice sociale et de responsabilité écologique pour aujourd'hui et dans le souci des générations futures.



À QUOI SERT LA PARTICIPATION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS ?

Éclairer la décision politique et transformer l'action publique

Les décisions sont plus justes, plus efficaces et mieux comprises quand elles sont enrichies du point de vue des citoyens. Mené à différentes étapes (conception, mise en œuvre, évaluation) des politiques publiques et grands projets de territoire, le dialogue citoyen constitue une aide à la décision pour les élus. Il permet d'adapter et transformer l'action publique, rendre les services publics plus efficaces et au plus près des attentes et besoins.

Soutenir une citoyenneté métropolitaine

La Métropole entend rapprocher le citoyen des décisions qui le concernent et soutenir la citoyenneté métropolitaine, synonyme d'appartenance à une communauté politique et citoyenne où chacun a des droits et des devoirs. Le dialogue entre les élus et les citoyens en continu et selon diverses modalités est une condition pour cultiver un esprit de confiance et d'engagement réciproque. L'engagement des élus métropolitains dans la mise en œuvre du dialogue citoyen, contribue à faire de la participation une culture commune.

Accompagner une vision prospective du territoire

Les grandes orientations d'avenir s'élaborent à l'échelle métropolitaine. Pour mieux répondre aux nombreux défis, Nantes Métropole associe les citoyens et acteurs sur ces sujets majeurs impactant l'avenir du territoire. Elle informe sur les choix, explique son action, organise le débat, y compris l'expression des controverses, et fait connaître la diversité des points de vue. Mobiliser le plus grand nombre autour d'une vision partagée du futur doit permettre aux citoyens de mieux saisir les changements à opérer dans leur vie de tous les jours. Pour les acteurs, c'est l'occasion de mieux anticiper et développer de nouvelles initiatives et solutions.

Développer une culture et une pratique du débat public

Le débat et les échanges contradictoires constituent une des clés de la démocratie pour faire face au risque d'une société fragmentée et clivée. Nantes Métropole souhaite développer la culture et la pratique du débat public au sein d'espaces de dialogue apaisés, formateurs au sens de l'éducation populaire et respectueux de chacun et chacun. Elle entend aussi soutenir l'exercice du débat porté par d'autres acteurs.

Soutenir le pouvoir d'agir des citoyens, citoyennes et acteurs du territoire

La métropole nantaise a la chance d'être un territoire où s'expriment de nouvelles formes d'engagement des citoyens et des acteurs, où s'expérimentent de nouvelles modalités de participation, de coopérations et de solidarités. La collectivité est mobilisée chaque jour pour accompagner, encourager ces nouvelles formes d'expression sensibiles, pour favoriser les expériences d'usages et pour soutenir l'innovation et l'expérimentation citoyenne.

Conduire des démarches de participation ne s'improvise pas ! Pour en garantir la qualité démocratique et l'utilité dans les processus de décisions, Nantes Métropole a adopté 12 grands principes. Ils sont le fruit de son expérience et s'inscrivent dans les grands standards et chartes professionnelles nationales et européennes.

- PRINCIPE 1 - OPPORTUNITÉ

Mobiliser l'expertise citoyenne est particulièrement pertinent pour accompagner des projets et politiques publiques à forts enjeux de transition, qui portent des tensions ou controverses, pour permettre de renouveler les représentations et les manières de faire.

Nantes Métropole s'engage à :

- Réaliser un diagnostic d'opportunité impartial en amont de tout lancement de démarche afin d'éviter le risque d'instrumentalisation de la parole citoyenne.

Elle vérifiera si des marges de manœuvre existent, s'il y a bien une volonté politique et technique à agir et à transformer, si la temporalité est pertinente pour mettre en œuvre un processus délibératif complet et sincère.



- PRINCIPE 2 - CLARTÉ DES RÈGLES DU JEU

Pour garantir la sincérité des démarches participatives et fixer le cadre du contrat démocratique entre élus et citoyens, les règles du jeu doivent être clairement établies dès le départ.

Nantes Métropole s'engage à :

- Définir clairement le périmètre de ce qui est mis en débat et préciser à quoi va servir la contribution citoyenne. Les règles du jeu sont écrites dans un mandat de participation partagé et accepté par les citoyens au début de la démarche.
- Garantir les droits des personnes (RGPD², droit à l'image, charte de la donnée métropolitaine, anonymisation des données recueillies, une posture « bienveillante » et de respect entre les participants.

² Règlement général sur la protection des données.

« Si le but est bien d'enrichir les décisions du point de vue des citoyens [...], les élus-est restent décisionnaires et arbitrent au final au titre du mandat qui leur a été confié. »

Pacte de citoyenneté métropolitaine

- PRINCIPE 3 - PLURALITÉ ET DIVERSITÉ

Adapter les politiques publiques et les projets aux besoins des habitants nécessite une pluralité des expressions, des points de vue et des expériences, et donc d'associer une diversité de publics, en particulier ceux les plus éloignés des espaces de débat. Pour éviter les effets de lobbies ou la captation du débat par un petit nombre, les démarches participatives doivent garantir l'équilibre des points de vue dans les débats et l'équilibre géographique et sociologique des panels citoyens.

Nantes Métropole s'engage à :

- Recourir le plus souvent possible au tirage au sort et à l'appel à candidature volontaire pour constituer les panels.
- Développer des modes de recrutement accessibles et à « aller vers » les citoyens sur le terrain.
- Exiger la parité dans tous les panels citoyens. Elle mobilisera aussi d'autres critères (âge, type de ménage, profil social, géographique, type d'habitat, style de vie/ usages...) pour favoriser la plus grande diversité possible.

« C'est bien la diversité, gage d'une qualité délibérative, et non la représentativité qui fonde la légitimité et la robustesse des démarches participatives. »

Pacte de citoyenneté métropolitaine

- PRINCIPE 4 - INCLUSION

L'offre de participation proposée par la Métropole inclut toutes et tous : attention est portée aux publics vulnérables, soutien à la citoyenneté des personnes en situation de handicap, point de vue des non-usagers. L'expression des enfants est sollicitée pour des projets ayant une incidence directe sur leur vie quotidienne. Les femmes sont particulièrement écoutées, notamment sur les projets d'aménagements urbains, dans une visée égalité femmes-hommes.

Nantes Métropole s'engage à :

- Faciliter la participation du plus grand nombre en levant tous les obstacles : défraîchement des coûts de transports et de garde d'enfant, accessibilité de l'information (méthode Facile à Lire et à Comprendre FALC)...
- Accueillir toute personne en situation de handicap dans l'ensemble de ses démarches et en adapter les formats si nécessaire.
- Ce que l'usage du numérique ne soit pas une entrave à la citoyenneté (équipement, réseau, capacité...). Si besoin, elle met en place les accompagnements nécessaires.



CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE : PRINCIPES ET ENGAGEMENTS

- PRINCIPE 5 - EXPERTISE D'USAGES, EXPÉRIENCE SENSIBLE ET CAPACITÉ D'AGIR

Dans les métropoles se côtoient des habitants aux styles de vie, usages et vécus très variés. Leurs différences, leurs synergies, et leurs contradictions sont porteurs d'idées fécondes, d'imaginaires et d'actions collectives. Chaque citoyen et citoyenne dispose d'une connaissance, d'une expertise d'usage et d'un vécu quotidien qui peuvent améliorer et renouveler les politiques publiques et les projets.

Nantes Métropole s'engage à :

- S'appuyer sur :
 - l'expertise d'usage du territoire et de ses équipements ou services ;
 - l'expérience sensible, le vécu des habitants ;
 - la connaissance, les convictions, les représentations et les vœux d'ailleurs ;
 - le savoir-faire, les compétences, les capacités à faire.
- Soutenir une expression citoyenne argumentée, sensible et humaniste en complément d'autres arguments plus techniques, financiers ou experts.

« La Métropole reconnaît l'expertise des citoyens et des acteurs, aux côtés de celle produite par des professionnels et des experts. Elle entend ne pas les opposer mais les faire se rencontrer et dialoguer. »

Pacte de citoyenneté métropolitaine

- PRINCIPE 7 - DISTANCIATION

Les démarches participatives doivent être conduites de manière impartiale et distanciée pour garantir leur sincérité. Elles sont basées sur une relation de confiance entre élus et citoyens.

Nantes Métropole s'engage à :

- Respecter la charte déontologique des élus adoptée en 2021 et les chartes professionnelles de déontologie des praticiens de la participation (Charte de l'évaluation de la Société Française de l'évaluation, Manifeste des métropoles participatives de l'Institut de la Concertation et de la Participation, Principes européens soutenant l'engagement citoyen Eurocities).
- Recourir si nécessaire à des garants indépendants : commission citoyenne, prestataire, personne qualifiée, Commission nationale du débat public (CNDP), Conseil de développement... Eux aussi respectent les principes de la Charte.

« L'étape de production d'une réponse argumentée portée par les élus est primordiale. Elle fait la preuve de l'utilité de la participation des citoyens, du temps que les participants y ont consacré et justifie aussi les moyens financiers et humains mobilisés par la collectivité dans l'ingénierie participative. »

Pacte de citoyenneté métropolitaine

- PRINCIPE 8 - RESPONSABILITÉ

La répartition des rôles de chacun (élus, services, prestataires, citoyens, contributeurs, experts, garants) doit être clairement établie dès le début de la démarche participative : les bonnes conditions du dialogue sont ainsi garanties. Chaque participant est responsable de la bonne application des principes de la Charte. Chaque citoyen porte la responsabilité de la production collective. Les désaccords sont tracés et écrits.

Nantes Métropole s'engage à :

- Garantir les 12 principes d'action.
- Mobiliser les moyens financiers, techniques et humains adaptés et proportionnés à la bonne conduite de la démarche participative.

Les citoyens, citoyennes et acteurs s'engagent à :

- Être assidu et s'impliquer dans les travaux à chaque étape de la démarche pour garantir la dynamique de groupe et la qualité de la production finale.
- Prendre connaissance du mandat de participation qui fixe les règles du jeu et le respecter.
- Apporter son expertise, sa connaissance, son vécu et sa sensibilité, sans se censurer et sans a priori, afin de nourrir le débat.
- Adopter une posture d'écoute et d'accueil des expressions, constructive, respectueuse des échanges et des points de vue de chacune et de chacun.
- Respecter la confidentialité des échanges et des documents de travail transmis dans le cadre de la démarche de participation.
- Construire un avis collectif et argumenté et le porter auprès des élus.

« La dynamique des échanges et le croisement des regards de participants qui ne se seraient pas rencontrés autrement portent cet idéal démocratique et fondent la légitimité et la robustesse délibérative. »

Pacte de citoyenneté métropolitaine

- PRINCIPE 9 - INSTRUCTION

La « réponse argumentée » de la Métropole clôt la démarche de participation et vaut engagement. La Métropole s'engage à mettre en œuvre les actions retenues, en identifiant les financements et le calendrier. Certains engagements peuvent être soumis au vote du Conseil métropolitain.

Nantes Métropole s'engage à :

- Organiser systématiquement l'instruction des avis citoyens et des recommandations issues de l'évaluation : analyser sérieusement le contenu des préconisations, mettre en œuvre les débats techniques et politiques nécessaires.
- Produire une réponse argumentée écrite aux participants. Les choix politiques doivent être expliqués : toute décision de faire ou de ne pas faire sera motivée. Les décisions publiques étant prises au nom des citoyens, ceux-ci doivent savoir comment les élus fondent leur décision.

« L'étape de production d'une réponse argumentée portée par les élus est primordiale. Elle fait la preuve de l'utilité de la participation des citoyens, du temps que les participants y ont consacré et justifie aussi les moyens financiers et humains mobilisés par la collectivité dans l'ingénierie participative. »

Pacte de citoyenneté métropolitaine



- PRINCIPE 10 - TRANSPARENCE ET TRAÇABILITÉ

Les démarches participatives sont conduites en toute transparence, avec des règles du jeu claires et partagées. Les participants ont connaissance de l'ensemble des étapes et sont destinataires des documents clés de la démarche.

Nantes Métropole s'engage à :

- Rendre publics les étapes, les résultats des travaux citoyens et les engagements de la Métropole suite à chaque démarche sur la plateforme dialogue.citoyen.nantes.fr



- PRINCIPE 11 - ÉVALUATION

Toute démarche participative s'accompagne d'un bilan avec les participants (questionnaire) et d'un bilan évaluatif pour mesurer à la fois la dynamique participative en fonction des objectifs souhaités (diversité des publics, inclusion, nombre de séances, méthodes, etc.) et les impacts sur les décisions publiques (voir point 12 - droit de suite).

Nantes Métropole s'engage à :

- Produire et rendre public un bilan d'activité des démarches de dialogue citoyen et d'évaluation.
- Produire des indicateurs de suivi des principes inscrits dans le pacte et la charte de la participation citoyenne métropolitaine.

Nantes Métropole s'engage à :

- Assurer les conditions et les ressources humaines et matérielles pour que des citoyens et citoyennes puissent porter un jugement indépendant sur l'avancée des engagements et émettre des alertes si nécessaire. Leur bilan est rendu public.

Nantes Métropole s'engage à :

- Assurer les conditions et les ressources humaines et matérielles pour que des citoyens et citoyennes puissent porter un jugement indépendant sur l'avancée des engagements et émettre des alertes si nécessaire. Leur bilan est rendu public.

- PRINCIPE 12 - DROIT DE SUITE

Le droit de suite permet aux citoyens et acteurs qui le souhaitent, de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements pris par les élus à l'issue d'une démarche participative.

Nantes Métropole s'engage à :

- Assurer les conditions et les ressources humaines et matérielles pour que des citoyens et citoyennes puissent porter un jugement indépendant sur l'avancée des engagements et émettre des alertes si nécessaire. Leur bilan est rendu public.

Nantes Métropole s'engage à :

- Assurer les conditions et les ressources humaines et matérielles pour que des citoyens et citoyennes puissent porter un jugement indépendant sur l'avancée des engagements et émettre des alertes si nécessaire. Leur bilan est rendu public.



Nantes Métropole s'engage à faire régulièrement un bilan des démarches de dialogue citoyen et d'évaluation et à rendre compte de la bonne mise en œuvre des principes inscrits dans le pacte de citoyenneté métropolitain et retranscrit dans cette charte. Ce bilan sera porté à connaissance des élus métropolitains et rendu public.

« La participation des citoyens n'est plus une option. »

Engagements & mode d'emploi



« La Charte de la participation citoyenne métropolitaine : engagements et mode d'emploi »

C'est la version grand public du Pacte de citoyenneté métropolitaine adopté le 8 octobre 2021 par Nantes Métropole.

C'est le mode d'emploi concret pour chaque citoyen, citoyenne et acteur impliqués dans les démarches participatives de la Métropole.

Un groupe de citoyens a été associé à la définition de ses principes et à sa relecture.

Merci à Guillaume, Joëlle, Marine, Laura, Irène, Maï, Guy-Laurent, Françoise, Elodie, André, Thomas, Eric.



EXERCER VOTRE CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE

Retrouvez l'actualité du dialogue citoyen métropolitain et l'offre de participation ainsi que les modalités pour y candidater sur la plateforme du dialogue citoyen : dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr

Et près de chez vous, dans les mairies et pôles de proximité. Vous pouvez également vous inscrire à la newsletter du dialogue citoyen.



TOUTES ET TOUS ÉGAUX POUR PARTICIPER

Nantes Métropole souhaite que l'ensemble des citoyens puisse participer aux différentes offres de dialogue citoyen. Elle développe de plus en plus le « tirage au sort » à partir de fichiers (eau, enquête téléphonique, etc.). En fonction de la diversité souhaitée, (l'âge, la parité, le lieu de vie, les modes de vie etc.) votre participation, suite à un premier contact (mail, courrier...) est alors confirmée via un contrat d'engagement réciproque. L'ensemble des frais - garde d'enfant, frais de déplacement, frais de bouche - est pris en charge par Nantes Métropole.

DE NOMBREUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR S'EXPRIMER

Si vous ne disposez que d'un temps limité ou que vous êtes à distance, vous pouvez vous exprimer sur : www.dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr

Contribution en ligne ou réponse à un questionnaire... votre point de vue sera pris en compte !

Une « Charte de l'usage du numérique dans le dialogue citoyen » adoptée par Nantes Métropole garantit une diversité de participants à toutes les échelles, permet de se forger un point de vue et rend compte des préconisations citoyennes.

Toutefois, des modalités de rencontres directes entre citoyens sont toujours privilégiées !

1 PARTICIPER À UN ATELIER CITOYEN

Les démarches de dialogue citoyen

Les ateliers citoyens vous permettent d'enrichir et d'améliorer des politiques publiques et projets métropolitains : vous contribuez à faire concrètement changer les choses.

Elles se déroulent en plusieurs séances de travail animées par des professionnels de la participation. Dans un cadre convivial et constructif, l'atelier citoyen mise sur l'intelligence collective. C'est l'occasion de faire valoir votre expertise d'usage, d'acquiescer des connaissances, de rencontrer des experts ou acteurs du domaine, d'apprendre à se mettre d'accord à plusieurs et à identifier ce sur quoi vous ne l'êtes pas. Après une telle démarche, il n'est pas rare d'avoir envie de poursuivre son engagement citoyen !

À la fin des ces échanges, vous rédigez un avis citoyen collectif qui propose des solutions et des recommandations aux élus. Les élus s'engagent à y apporter une réponse argumentée : ils identifient les propositions qu'ils retiennent ou non, et expliquent pourquoi. Il y a un droit de suite : vous êtes tenus au courant de la mise en place concrète des engagements pris par les élus.

Exemple : « Quelle place pour la publicité dans la ville ? » Une démarche associant les parties prenantes, les maires et 28 citoyens tirés au sort a permis d'aboutir à 24 actions adoptées par le conseil métropolitain pour réduire et maîtriser la place de la publicité : moins de panneaux, protection du paysage, affichage plus sobre et plus adapté dans ses messages.



2 ÉVALUER ENSEMBLE

L'évaluation participative

Dans l'évaluation participative, vous questionnez le sens, l'efficacité, les effets... d'une politique publique pour aider les élus à améliorer le service rendu.

Réunis avec d'autres (usagers et bénéficiaires d'un service, professionnels, partenaires, experts, et aussi les non-usagers), vous formulez un jugement de valeur et des recommandations aux élus. Il arrive parfois que la collectivité vous délègue même une partie de l'évaluation. Elle vous fournit alors les outils, méthodes, données et ressources pour la réaliser. C'est un bon moyen de rentrer dans la construction des politiques publiques et de découvrir à quoi elle sert !

À l'issue de l'évaluation, les élus expliquent ce qui va changer. Les résultats de l'évaluation sont ensuite publiés dans la collection « Les cahiers de l'évaluation » (à retrouver sur <https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr>).

Exemple : « La rue pour tous » : une quarantaine de citoyens ont évalué aux côtés des associations et des services techniques les aménagements vélos et piétons installés provisoirement durant les épisodes de confinement : ce que nous avions nommé les corona-pistes ! Certains ont été adaptés, d'autres pérennisés, d'autres supprimés. En bonus, cette évaluation participative a permis de faire émerger une meilleure prise en compte de la place des piétons dans l'espace public et donne lieu désormais à de nouvelles actions pour « une métropole marchable ».



3 METTRE EN DÉBAT L'AVENIR

La prospective citoyenne

Participer à une prospective citoyenne, c'est s'intéresser à un grand enjeu de société ou de transition et produire à plusieurs une vision d'avenir pour le territoire.

Aux côtés d'autres citoyens, d'habitants, d'acteurs économiques, sociaux, d'associations... vous allez construire ensemble cette vision d'avenir et proposer des pistes qui vont nourrir une feuille de route partagée avec l'ensemble des parties-prenantes.

Ces dernières années, la prospective citoyenne a souvent pris la forme de Grands Débats, démarches d'envergure qui se déroulent sur plusieurs mois.

Dans l'avenir, Nantes Métropole souhaite mettre en débat plusieurs sujets majeurs : la ville de demain, les mobilités, les déchets... Peut-être une belle occasion de partager votre vision ?

Exemple : La Convention citoyenne de Nantes « Covid 19 vécu de crise à aspirations pour demain » a permis de faire entendre la voix de 80 citoyens et citoyennes métropolitains tirés au sort, leurs vécus sensibles durant la crise ainsi que leurs propositions étayées par 51 auditions d'acteurs pour vivre demain une autre métropole. À partir de leur avis citoyen, les élus métropolitains ont pris 90 engagements pour répondre aux défis du territoire qui tiennent compte des enseignements de la crise.



4 SUIVRE L'AVANCÉE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE

La gouvernance ouverte

Dans la gouvernance ouverte, vous vous impliquez en tant qu'acteur et citoyen sur du long terme, avec des rendez-vous réguliers dans l'année. Sur un thème donné, vous suivez l'avancée d'une politique publique métropolitaine, vous proposez des recommandations pour l'améliorer, vous êtes en veille sur des enjeux d'avenir, ce qui se fait ailleurs...

Dans ces espaces permanents de dialogue, vous agissez en tant qu'acteur et citoyen sur du long terme, avec des rendez-vous réguliers dans l'année. Sur un thème donné, vous suivez l'avancée d'une politique publique métropolitaine, vous proposez des recommandations pour l'améliorer, vous êtes en veille sur des enjeux d'avenir, ce qui se fait ailleurs...

La gouvernance ouverte, c'est une occasion unique de mieux se connaître entre acteurs d'un même domaine mais aussi de comprendre le temps long de l'action publique qui doit fédérer et réajuster la trajectoire en permanence.

Exemple : Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation (CMAA) : de l'agriculteur, au logisticien, au consommateur en passant par la grande distribution... c'est une diversité d'acteurs qui se retrouvent, partagent, suivent et améliorent en continu auprès des élus de la Métropole le projet alimentaire du territoire.



5 FABRIQUER LA VILLE

La ville avec tous ses usages

Participer à la Fabrique de la ville, c'est enrichir les grands projets urbains de votre expertise d'usager, d'habitant ou de citoyen, aux côtés des experts de l'urbanisme.

Vous pourrez vous exprimer à toutes les échelles de territoire (en pied d'immeuble, dans votre quartier, sur un projet urbain ou des schémas de planification) et à différentes étapes du projet (grands objectifs en amont, conception opérationnelle d'un secteur, mise en œuvre). La Métropole peut soit vous consulter, soit vous inviter à co-construire le projet, ou vous solliciter comme partenaire de la gestion quotidienne d'un espace commun.

Dans cette fabrique de la ville, vous découvrirez des formes variées et souvent originales pour vous exprimer : jury citoyen (choix des équipes d'urbanistes dans un dialogue complet), balades urbaines, visites commentées, diagnostic en marchant... Saisissez-les ! C'est une bonne manière que la ville s'ajuste au mieux aux modes de vie de chacun et anticipe les défis de demain.

Exemple : Route de Vanves : comment faire d'une « entrée de ville » peu esthétique et très empruntée de nouveaux quartiers actifs et agréables à vivre... c'est la mission confiée à 24 citoyens, des acteurs économiques, des associations, des commerçants, des lycéens et collégiens engagés dans une démarche de dialogue citoyen. Leurs propositions ont inspiré les aménageurs de ce secteur et accompagné une mutation complète de ces entrées de ville.



6 LANÇER DES INITIATIVES CITOYENNES ET COLLECTIVES

Le pouvoir d'agir

Les politiques publiques ne sont pas les seuls espaces où l'on peut agir en citoyen. Lancer des initiatives, rejoindre une association, proposer des projets collectifs, répondre à un appel à projets, développer ses compétences pour agir... sont autant de manières d'exercer une citoyenneté active.

Pour vous y aider, Nantes Métropole soutient des réseaux d'acteurs, accompagne des projets et événements collaboratifs, met en relation des acteurs ou lance des appels à manifestations d'intérêts (AMI) ou appels à projet pour faire émerger des solutions nouvelles. Vous pouvez aussi vous adresser à votre commune pour soutenir vos initiatives près de chez vous.

Exemple : Nantes City Lab permet à des porteurs de projets (PME, associations, universitaires, chercheurs...) d'expérimenter et de tester leurs innovations en réel sur le territoire métropolitain. Vous pouvez être accompagné par la métropole via un contact unique : <https://metropole.nantes.fr/nantes-city-lab#serviceToEntry0>. C'est le cas du Mobilypod, un ancien conteneur réhabilité en abri vélos par un chantier d'insertion, puis équipé de panneaux solaires via la collaboration d'une start up nantaise et d'une entreprise de travaux publics pour tester la recharge des vélos électriques.



7 PROPOSER DES SUJETS DE DÉBAT

Le droit d'interpellation

Si vous voulez mettre à l'agenda des élus un sujet qui relève des compétences métropolitaines, sachez enfin que Nantes Métropole crée un nouveau droit d'interpellation citoyen, qui sera prochainement mis en place par le Conseil de Développement.

Vous pouvez solliciter le Conseil de Développement, qui est mandaté par la Métropole pour faire remonter les préoccupations citoyennes et accompagner les porteurs d'initiatives. Celles-ci devront répondre à certaines conditions (recevabilité des sujets, nombre de signatures, portée collective) pour être présentées aux élus métropolitains. Cette nouvelle offre de démocratie directe en cours de définition pourra être mobilisée par tous les citoyens et citoyennes de la Métropole.



8 LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE NANTES MÉTROPOLITAINE

Les Conseils de Développement obligatoires pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, sont composés de personnes bénévoles. Ils sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes sur les enjeux du « temps long ». Le Conseil de Développement de Nantes Métropole est depuis 20 ans une instance consultative au service du territoire métropolitain, des citoyens, acteurs et élus. Elle exerce ses missions de manière autonome et reste libre de son organisation.

Le pacte de citoyenneté métropolitain a été l'occasion de réaffirmer son rôle comme un des acteurs de la démocratie locale et de soutenir un nouveau cycle en phase avec les aspirations du territoire autour de 4 grandes missions citoyennes :

- d'anticipation et de prospective ;
- de promotion du débat public et des controverses ;
- de repérage et connaissance des initiatives, des acteurs et des manières de faire en terme de citoyenneté ;
- mission de soutien au droit d'interpellation citoyenne pour mettre à l'agenda de sujets portés par les citoyens et acteurs.

Vous pouvez participer à l'offre proposée par le Conseil de Développement : débats publics, réflexions prospectives, conférences... Il est aussi la porte d'entrée pour activer le droit d'interpellation de la Métropole. Renseignez-vous sur : <https://www.nantes-citoyennete.com>



9 LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE NANTES MÉTROPOLITAINE

Les Conseils de Développement obligatoires pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, sont composés de personnes bénévoles. Ils sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes sur les enjeux du « temps long ». Le Conseil de Développement de Nantes Métropole est depuis 20 ans une instance consultative au service du territoire métropolitain, des citoyens, acteurs et élus. Elle exerce ses missions de manière autonome et reste libre de son organisation.

Le pacte de citoyenneté métropolitain a été l'occasion de réaffirmer son rôle comme un des acteurs de la démocratie locale et de soutenir un nouveau cycle en phase avec les aspirations du territoire autour de 4 grandes missions citoyennes :

- d'anticipation et de prospective ;
- de promotion du débat public et des controverses ;
- de repérage et connaissance des initiatives, des acteurs et des manières de faire en terme de citoyenneté ;
- mission de soutien au droit d'interpellation citoyenne pour mettre à l'agenda de sujets portés par les citoyens et acteurs.

Vous pouvez participer à l'offre proposée par le Conseil de Développement : débats publics, réflexions prospectives, conférences... Il est aussi la porte d'entrée pour activer le droit d'interpellation de la Métropole. Renseignez-vous sur : <https://www.nantes-citoyennete.com>

